



CSE SNCF SA

17 mai 2022



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

« Il est réaffirmé qu'un dialogue social de qualité est l'une des conditions majeures de l'efficience opérationnelle, sociale et économique de SNCF SA. Au quotidien, c'est aussi par l'attention portée au dialogue social que se renforce la cohésion sociale de l'entreprise.

Extrait de la déclaration liminaire

Les organisations syndicales représentatives signataires et la direction des ressources humaines de SNCF SA se sont réunis le 21 juillet 2021 en table ronde afin d'apporter, par le présent avenant, des modifications à « l'accord collectif relatif à la mise en place du Comité Social et Économique (CSE) et à l'organisation du dialogue social au sein de l'EPIC SNCF » signé le 2 juillet 2019.

L'objectif est d'assurer les conditions d'un dialogue social de qualité au sein de SNCF SA, en améliorant son fonctionnement à tous les niveaux :

- Permettre, très concrètement, un fonctionnement plus efficient du CSE, instance représentative du personnel exerçant une mission centrale : « assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts » selon les termes du Code du travail.
- Améliorer le fonctionnement des CSSCT dont le rôle est essentiel en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- Donner aux RPX les moyens d'exercer leurs missions de proximité et élargir le périmètre de celles-ci.



Retrouvez l'intégralité de la déclaration ICI





DRH SNCF SA

CAMPUS POUR NOUS TOUS

Voici que le dossier « Campus pour nous tous » revient en CSE pour une consultation après être passé en info préalable en mars 2022.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté CONTRE ce projet.

En effet, ce projet d'adaptation des espaces tertiaires de Saint-Denis s'inscrit dans un programme national visant à rationaliser les m² des emplacements de travail des salariés de l'ensemble des entités. Ce programme n'a fait l'objet d'aucune présentation et les projets fleurissent aux quatre coins du territoire.

Si l'UNSA-Ferroviaire entend la nécessité de gérer au mieux les espaces non occupés, elle ne valide pas les modalités, les façons de faire dans la précipitation et l'urgence.

Ce programme est géré par l'immobilier et les salariés et les dirigeants des entités concernés sont dans l'obligation de gérer les nombreuses implications et impératifs.

L'UNSA-Ferroviaire déplore le manque d'anticipation et les abus qui tendent à faire rentrer aux forceps les salariés dans les m². Ainsi, le salarié, outre le fait qu'il n'aura plus un poste de travail dédié, bénéficiera, à certains endroits, tout juste de 5 m² d'espace de travail (loin des 10 m² préconisés par l'AFNOR) et d'un casier de 50X50 !

L'UNSA-Ferroviaire dénonce la mise en batterie des salariés!

Les autres points d'achoppement restent :

- Certains taux d'occupation des espaces sont de 0,5 pour 1 (soit pas plus de la moitié de l'effectif présent en même temps), ce qui est bien inférieur au 0,7 pour 1 annoncé lors de la présentation en décembre 2021.
- L'accompagnement des collègues face au changement des habitudes de travail qui seront bouleversées puisque le passage en espaces dynamiques veut dire **plus de bureaux dédiés.**
- La gestion des jours de télétravail lorsque l'organisation du télétravail prévoit des plages de présence de 100 % de l'effectif.
- La gestion des avenants télétravail : seront-ils dénoncés pour changer les jours de télétravail et « lisser » les présences ? Les salariés mis en télétravail « obligé » seront-ils couverts par un avenant ? Percevront-ils l'indemnité de télétravail ?

Les élus **UNSA-Ferroviaire** redoutent les pressions qui pourraient être exercées pour faire modifier les journées, voire le type de télétravail.

- La possible mise en place de capteurs de présence installés sur l'ensemble des différents types d'espaces de travail (bureau individuel, salle de réunion, ...), avec une temporisation.
- Le traitement de l'archivage.
- Le mode d'attribution des bureaux.
- La prise en compte des alternants, intérimaires dans les calculs du taux d'occupation.
- Les postes adaptés des salariés RQTH.
- L'attribution du matériel ad hoc pour les personnels qui ne sont pas actuellement en télétravail et qui vont être obligés de rester chez eux durant les périodes de travaux.

Les élus UNSA-Ferroviaire constatent que nombre de sujets vont être laissés à la seule charge des managers de proximité qui devront gérer les potentiels conflits et autres sujets polémiques.

Vos contacts UNSA-Ferroviaire



Philippe MALLEGOL 06 42 44 32 11 mallegol.p@unsa-ferroviaire.org



Stéphanie LEGROS 06 16 88 50 96 legros.s@unsa-ferroviaire.org



Stephan DELON 06 11 74 77 37 delon.s@unsa-ferroviaire.org





Direction de l'Immobilier

Relogement de la DIT Centre Ouest et de l'APF sur le site de BERLINGOT au 9 rue Nina Simone – 44000 Nantes

Actuellement, les agents de la DIT Centre Ouest et de l'APF Nouvelle-Aquitaine (site de Nantes) sont dans le bâtiment d'Actipôle à Nantes se situant juste en face du restaurant d'entreprise.

SNCF Réseau doit être relogé dans le bâtiment Actipôle et les agents de la DIT et de l'APF occupant actuellement ces locaux déménager dans le bâtiment « BERLINGOT » de l'autre côté des voies. Ce bâtiment est plus récent (2017), moderne et déjà équipé informatiquement pour des agents SNCF.

Le déménagement aura lieu en juillet 2022, suivi d'une période transitoire jusqu'à mi-novembre 2022.

Durant la période transitoire, un lieu a été trouvé pour une quinzaine de postes en gare pour accueillir les agents non éligibles au télétravail, pour les nouveaux alternants et pour les agents sans avenant télétravail.

Les 57 futurs postes de travail (pour 75 agents, CAI, DIT, APF) reposeront sur 12 espaces de travail (tels que bureaux individuels, des bulles, des salles de réunion, un espace silence...). La direction annonce que le projet aura la capacité d'évoluer et de s'ajuster.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** insistent auprès de la direction afin qu'une attention particulière soit apportée envers les agents RQTH.

La direction précise que leur place sera identifiée. Pour les autres agents, l'application des règles du Flex office s'appliqueront.

Le dossier présenté ne fait état d'aucune donnée économique. Vos élus **UNSA-Ferroviaire** demandent à connaître les coûts actuels, à venir et sollicitent une information de la commission économique du CSE.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** s'enquièrent de la signature des avenants télétravail et la couverture des agents durant la période transitoire au cours de laquelle le recours au télétravail sera étendu.

La direction explique qu'aucun avenant temporaire ne sera réalisé. Un simple échange de courriel entre l'agent et son manager sera la norme.

L'UNSA-Ferroviaire conteste cette pratique. En effet, seuls un cas de force majeur, une circonstance exceptionnelle peuvent la justifier. Dans ce dossier, ce n'est pas le cas car il s'agit d'un déménagement prévu. Un retour officiel des caisses d'assurances maladie en cas d'accident de travail afin de s'assurer d'une bonne prise en charge des salariés serait bienvenu.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** demandent à savoir si les agents seront éligibles aux tickets restaurant durant la période transitoire (gare) et sur la LPA « Berlingot ».

La direction précise qu'à terme, les agents LPA « Berlingot » y seront éligibles. Durant la période transitoire, ils ne le seront pas car toujours administrativement affectés sur la LPA d'Actipôle qui n'est pas éligible.

Les élus UNSA-Ferroviaire insistent pour que l'ensemble des agents soient immédiatement affectés en LPA « Berlingot » dès qu'ils auront quitté le site d'Actipôle et réclament le dédommagement des 18 euros pour tous.

La direction souligne que le dirigeant de l'APF de Nantes lui permet d'accéder à ses locaux et de profiter des bureaux libres si besoin. Cette information n'apparaît pas dans le dossier présenté.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** souhaitent que cette information soit précisée dans le dossier afin que cette pratique soit formalisée.

Dossier suivi par



Audrey GIROD 06 25 31 28 27 girod.a@unsa-ferroviaire.org





Direction Optim'Services

Nouvel outil de gestion des sollicitations (NOGS)

Lors de ce CSE, la direction prenait avis des élus par consultation.

Pour rappel, ce projet vise à :

- Remplacer les outils de Gestion de la Relation Client (GRC) existant au niveau FC/Famille et GA/Paie des Agences Paie et Famille (EPICEA et CMGA), la plateforme téléphonique KISIO et le Pôle Gestion des Cadres supérieurs et Dirigeants de la Direction Performance managériale et Leadership;
- Mettre à disposition le nouvel outil au CSP Notes de Frais (pour les demandes de renseignement et la gestion des cartes bancaires, CONCUR restant l'outil de déclaration des notes de frais), aux pôles spécialisés Opposition sur Salaire et CARRT du CSP Optim'Services Paie et Prestations administratives.

Les temps d'échanges avec l'entreprise ont été de qualité. L'entreprise a été à l'écoute des propositions et des remarques de vos élus UNSA-Ferroviaire et a mis en œuvre les mesures correctrices demandées.

Ainsi, l'UNSA-Ferroviaire a obtenu que :

- La formation soit revue et adaptée en termes de durée et de conditions de mise en œuvre (en présentiel, plus longue et avec des exercices sur des cas concrets).
- Une étude sur la possibilité de réinternaliser la formation soit entreprise.
- Une adaptation de l'ergonomie de l'outil soit mise en place pour les personnels présentant des difficultés visuelles.

L'UNSA-Ferroviaire a demandé une vigilance accrue, de la bienveillance et le renforcement de l'accompagnement, lors du déploiement, pour les personnels qui pourraient se retrouver en difficulté d'appropriation de NOGS.

Des points réguliers seront faits en Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

Les élus UNSA-Ferroviaire resteront vigilants afin que la baisse de charge engendrée par la mise en place de l'outil soit mise à profit pour améliorer les conditions de travail des agents et non pour alléger à nouveau la masse salariale.

NOGS va faciliter le suivi individuel des salariés. L'UNSA-Ferroviaire s'opposera à la tentation qui pourrait être grande de « fliquer », de classer les agents en fonction du volume traité sur une période donnée (TOP 10 des agents) ou d'imposer un quota de sollicitations à traiter.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** suivront attentivement le déploiement des deux phases. Rappelons que le pilote GA/Paie (APF Méditerranée) débutera fin octobre 2022.

Les responsables du projet s'engagent à rester à l'écoute des besoins et attentes des salariés et de leurs représentants.

Dans ce contexte, les élus UNSA-Ferroviaire ont voté **favorablement** ce projet.

Vos contacts UNSA-Ferroviaire



LEGROS Stéphanie 06 29 42 46 33 legros.s@unsa-ferroviaire.org



Philippe MALLEGOL 06 42 44 32 11 mallegol.p@unsa-ferroviaire.org



Stephan DELON 06 11 74 77 37 delon.s@unsa-ferroviaire.org



Nadine BERTIN 06 27 36 43 41 nadine.bertin@sncf.fr





Direction des Achats Groupe

Évolution des espaces de travail de la Direction des Achats Groupe (DAG)

Ce projet présenté en CSSCT des Directions Transverses, le 8 mars 2022 puis en information préalable au CSE du 22 mars, revient en CSE à la séance du 17 mai 2022. Au cours de ces présentations, vos élus UNSA-Ferroviaire ont demandé à connaître les aspects économiques et souhaité une présentation globale du schéma directeur tertiaire de l'immobilier de Lyon afin d'avoir une vision d'ensemble des bougés. Pour autant, le dossier fourni pour cette consultation ne répond toujours pas aux questions des élus. Les modifications du support n'ont consisté qu'en l'ajout d'un plan de micro-zoning.

Pour rappel, le projet d'évolution concerne les espaces de travail de la DAG situés dans l'immeuble In City aux 13e et 15^e étages soit 178 agents. Il a pour objectif de permettre à l'entité Comptabilité Fournisseurs d'Optim Services (CCF) de venir s'installer au 13e étage. À cette occasion, les espaces seront repensés pour évoluer en « espaces dynamiques » (Flex Office).

Deux sujets sont prégnants à la DAG : le bruit et le cloisonnement par étage.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ces deux sujets doivent être inclus dans la réflexion. Les salariés formulent la demande de bureaux fermés pour s'isoler du bruit ou recevoir les clients. Ils souhaitent la réduction des grands espaces ouverts, un mobilier plus coloré et plus chaud.

L'UNSA-Ferroviaire insiste également sur le fait que le renoncement à un poste dédié doit faire l'objet d'une attention particulière au titre notamment des RPS.

À ce titre, la direction indique qu'elle mettra en place des espaces de concentration/silence, plus de bureaux et box fermés, et augmentera le nombre de salles de réunion.

La direction précise qu'il y aura 65 postes de travail répartis dans ¾ de bureaux ouverts, une salle de concentration avec une acoustique travaillée en conséquence. Par ailleurs, 2 bureaux ont été gardés pour les réunions confidentielles. Enfin, il y aura 6 box individuels préservés qui devraient répondre aux besoins.

La direction explique qu'il y a eu de nombreux retours des groupes de travail qui ont mis en évidence le besoin de calme, de collaboratif et de bureaux fermés. Des groupes de travail se sont donc réunis régulièrement!

Or, aucune information ni même un simple retour sur le contenu de ses réunions ou sur les recommandations émises n'apparaissent dans le dossier.

L'UNSA-Ferroviaire est attentive à ce que les besoins des agents soient en conformité avec les propositions de la direction et demandera, si besoin, des aménagements en conséquence même après la réalisation des travaux.

Concernant le planning des travaux, le dossier présenté en mars 2022 parlait de leur réalisation en juillet 2022. Or, quel ne fut pas l'étonnement des élus UNSA-Ferroviaire de constater dans le dossier que les travaux commenceront finalement le 23 mai 2022!

La direction précise que la période initialement prévue semblait trop courte. Les travaux durant la semaine choisie en définitive auront peu d'impacts sur les personnels car il s'agit d'une semaine courte. Par ailleurs, seuls les bureaux du service RH seront concernés lors de cette semaine supplémentaire.

L'UNSA-Ferroviaire prend acte et demande que l'ICP relative aux travaux soit adressée aux élus en temps et en

L'UNSA-Ferroviaire demande le rôle du cabinet TETRIS, sachant que des experts de la direction de l'Immobilier et bureaux dynamiques SNCF ont la charge du projet.

La direction précise que la société TETRIS accompagne la direction en qualité de conseil depuis la phase d'expression de besoins, mise en œuvre du plan, choix du mobilier, élaboration des règles de vie.





Direction des Achats Groupe

Évolution des espaces de travail de la Direction des Achats Groupe (DAG)

Les demandes sur le volet économique n'ont pas trouvé écho et les élus **UNSA-Ferroviaire** ont réitéré leur demande, à savoir : les impacts à 3 ans, la présentation du schéma directeur tertiaire global.

Des questions supplémentaires ont également été posées :

- À quand une commission économique ?
- Quel est le coût du matériel déjà acheté?
- Quel est le budget réel de cette opération ?
- Quel est le montant des travaux sachant que les entreprises doivent intervenir dès le 23 mai 2022 ?

En séance, la direction évoque un coût global estimé à 100 000 euros et précise qu'elle s'emploie à la réutilisation d'une grande partie du mobilier existante ainsi qu'aux seuls travaux nécessaires.

L'UNSA-Ferroviaire indique que le plan fourni démontre la suppression de plusieurs dizaines de mètres linéaires de rangement. Or les agents concernés ont déjà optimisé leur périmètre respectif au cours de multiples déménagements durant la dernière décennie. Comment les salariés pourront-ils gérer leur rangement sachant que le seul casier proposé est manifestement inadapté ?

La direction précise que le sujet des armoires est toujours en cours d'évaluation. Elle ajoute qu'il y aura plus de possibilités de rangement que ce qui figure dans le dossier et s'engage à faire le nécessaire pour que les agents ne manquent pas de rangements.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que c'est un sujet majeur dans le dossier et qu'elle restera vigilante.

Aucune information n'est donnée au sujet de la phase transitoire et de l'arrivée du CCF dans les locaux. L'UNSA-Ferroviaire demande :

- L'arrivée du CCF est-elle prévue en juin ?
- Comment sera gérée la transition?
- Les salariés exerceront-ils en télétravail permanent ? Est-ce que des avenants temporaires seront signés ?
- Coactivité ? Quand et pour combien de temps ?

L'UNSA-Ferroviaire déplore l'absence d'une réelle réponse de la direction qui se contente d'indiquer que le phasage se fera sans difficulté !

Enfin, il y a la particularité du département IT de la DAG qui comprend une majorité de jeunes salariés qui ne font quasiment pas de télétravail et apprécie de se retrouver sur site. Comment sera gérée cette population sur le plateau au quotidien ?

La direction indique avoir conscience du singularisme de cette population et qu'elle y sera attentive.

L'UNSA-Ferroviaire déplore qu'une commission économique ne soit réunie que dans les prochaines semaines alors qu'elle aurait dû se tenir en amont de la consultation afin d'éclairer les élus. Il en va de même pour la présentation d'un schéma tertiaire qui n'interviendra là aussi que dans les prochaines semaines.

Faute de réponses à l'ensemble des questions posées, les élus **UNSA-Ferroviaire** ont considéré qu'ils ne disposaient pas des informations nécessaires pour se prononcer favorablement sur ce projet. Ils ont ainsi voté **contre** ce projet au titre de la consultation.

Vos contacts UNSA-Ferroviaire



Franck LE COURTOIS
06 03 18 16 77
franck.le-courtois@sncf.fr



Thierry DUBREUIL
06 12 24 78 76
dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org





Sûreté Ferroviaire

Ajustement de l'organisation de la Direction de la Sûreté

Xavier Roche, Directeur de la Sûreté revient en CSE pour consultation des élus sur le projet d'ajustement de l'organisation de la Direction de la Sûreté. Les Infos UNSA-Ferroviaire du mois d'avril retracent les évolutions projetées.

Il confirme:

- Le maintien de l'organisation de la direction en cinq directions et la création d'un secrétariat général qui coordonnerait les trois fonctions support (RH, marketing et financière).
- Le rattachement hiérarchique de l'ensemble des directions de zone Sûreté au Directeur de la Sûreté.
- La création de trois postes dont les qualifications restent à définir (cadres F ou G). Le secrétaire général serait un cadre supérieur.

Il rappelle les enjeux qu'est la contractualisation avec les nouveaux clients et la mise en place d'une organisation pour faire face au suivi des contrats.

Il évoque l'agrégation des dossiers transverses par le secrétariat général.

Il assure qu'un volet financier est envisagé pour le sujet du parcours des agents.

Concernant la partie disciplinaire, il n'y aura pas de changement.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté favorablement ce projet car ces ajustements sont cohérents avec la vision stratégique de la sûreté ferroviaire désireuse de se positionner en fournisseur de moyens sûreté pour l'ensemble des sociétés SNCF dans un secteur concurrentiel.

Vos contacts UNSA-Ferroviaire



David TROUCHOT 06 12 18 93 06

trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



Patrick SOMPROU 07 66 27 28 53

somprou.p@unsa-ferroviaire.org



Stéphane MAZERY

mazerystephane@gmail.com



Philippe DUCLOY 06 60 58 37 64 philippe.ducloy@csesncf.com



Jean-Louis CHIVOT Secrétaire du CSE chivot.jl@unsa-ferroviaire.org





Sûreté Ferroviaire

Évolution du processus de sélection dans le cadre du recrutement d'un agent opérationnel de la Sûreté (Tests d'aptitude opérationnelle)

Tests physiques pendant le processus de recrutement des agents de la SUGE est le dossier qui nous est présenté. S'il peut paraître surprenant que ce type de test soit mis en place, il poursuit néanmoins une logique d'abord économique ainsi qu'une volonté de rendre optimal le nombre de stagiaires qui sortiront de l'UdSur en fin de parcours.

Une logique économique donc ...

Selon les chiffres qui nous sont communiqués dans ce dossier, pour l'année 2021, 23,6 % des 216 stagiaires entrés à l'UdSur ont abandonné en cours de route, soit parce que :

- Le service a mis fin à leur contrat car il a estimé que le candidat n'avait pas les prérequis pour continuer la formation, tant sur le plan physique qu'intellectuel.
- Le stagiaire est parti de lui-même car il aura jugé s'être trompé, en estimant que ce métier ne correspondait pas/plus à ses attentes, ou que l'exigence du métier ne reflétait pas ce qu'il s'était imaginé.

Il semble manifestement que les candidats souffrant d'un déficit de condition physique aient plus de mal à assumer cette formation.

Pour cette raison, l'idée de mettre en place des tests pendant le processus de recrutement apparaît comme étant une solution (parmi d'autres ?).

Au-delà du constat, la Direction de la Sûreté fait d'une pierre deux coups :

- Elle optimise le nombre de stagiaires qui sortent avec leur formation en poche. Ces stagiaires pourront ainsi aller alimenter les effectifs des DZS.
- Elle fait de substantielles économies. À raison de 30 à 35.000 € par stagiaire en formation, cela représente environ 1.500.000 € qui pourraient être mieux investis (si l'on s'en réfère aux chiffres de 2021).

Néanmoins, la problématique principale du service réside dans le fait de parvenir à conserver ses effectifs face à la concurrence des Polices municipales entre autres. Les risques, les responsabilités et la technicité du métier ne sont pas compensés par un déroulement de carrière, ni même par une rémunération à la hauteur de ce que propose la concurrence.

Toujours pour 2021, la direction enregistre 216 entrées pour 231 départs (tous types de départs confondus). Le nombre d'entrées ne compense donc pas les sorties. Le service forme « à perte » et reste sur une tendance baissière de ses effectifs. Le problème principal réside donc ailleurs et la Sûreté, à ce stade, ne sait pas y répondre.

Vos contacts UNSA-Ferroviaire



David TROUCHOT 06 12 18 93 06

trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



Patrick SOMPROU 07 66 27 28 53

somprou.p@unsa-ferroviaire.org



Stéphane MAZERY

mazerystephane@gmail.com



Philippe DUCLOY 06 60 58 37 64 philippe.ducloy@csesncf.com



Jean-Louis CHIVOT Secrétaire chivot.jl@unsa-ferroviaire.org





Action Sociale

Évolution de l'offre éducative de l'Action sociale

ACTION SOCIALE : NOUVELLE OFFRE ÉDUCATIVE : JEU, SET et VOTE CONTRE

Sur ce dossier que la direction présente en CSE pour avis, tout a déjà été dit ou presque en fin d'année dernière lors de la pré-information, et lors de l'information en mars dernier. Pour vos élus UNSA-Ferroviaire, ce projet tient en quelques mots : Dossier immature / Non abouti / Flou / Suspect sur l'aspect économique.

Pour rappel, la direction de l'Action sociale a fait le choix unilatéral de fermer ses cinq lieux d'accueil éducatifs (LAE). Les dépenses consacrées à cette prestation seront utilisées pour :

- La mise en place d'éducateurs en centre social (CAS). À terme, on en comptera 22 sur le territoire,
- La création de deux centres médico- psychopédagogiques dans le Grand Ouest.

L'UNSA-Ferroviaire avait déjà demandé le report de cette consultation car le chiffrage financier n'était pas clair et les aspects immobiliers restaient imprécis. Les lieux d'implantation des CMPP restaient vagues et le devenir des actuels éducateurs et autres personnels qui perdent leur poste incertain.

Vos élus UNSA-Ferroviaire avaient exigé un travail supplémentaire en CSSCT et en commission économique pour donner le temps à la cheffe de projet de renforcer certains aspects du projet et à la direction de répondre à nos questions notamment économiques et de respect des lignes métier.

Quel est le point à date ?

♦ Les avancées

Des avancées ont été consenties sur les mesures d'accompagnement du personnel. Il y aura deux propositions à minima avec une période probatoire possible de trois mois.

De même, vos élus UNSA-Ferroviaire ont obtenu :

- Que soient mises en place des formations pour permettre aux moniteurs éducateurs d'obtenir le diplôme d'éducateur spécialisé afin d'exercer en CAS (diplôme d'état exigé).
- Que les lieux de créations de postes d'éducateur soient choisis en fonction de la population d'enfants pour éviter une dilution avec les autres métiers de l'action sociale que sont les assistants sociaux et les conseillers en ESF.
- Que les personnels ouvrent droit à l'indemnité de changement d'emploi et aux autres mesures financières d'accompagnement.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont également exigé et obtenu un travail en CSSCT tout au long du déploiement des éducateurs en CAS et lors de la création des CMPP afin de suivre la mise en place de l'organisation du travail et l'installation des locaux.

♦Les questions restées en attente de réponses

De nombreux points restent non résolus. Entre autres :

- la garantie d'une utilisation correcte du Fond FASS;
- la garantie que les éducateurs ne viendront pas compenser l'érosion massive du nombre des autres professionnels du social. Le refus de la direction de fournir les chiffres des postes d'intervenants sociaux métier par métier et le nombre de postes non couverts inquiètent vos élus UNSA-Ferroviaire.
- le détail sur l'installation précise des éducateurs (le travail de repérage des locaux n'est pas fini).
- la garantie d'obtenir l'agrément de l'ARS pour la mise en place des CMPP de NANTES et de BORDEAUX , dont l'implantation exacte des locaux reste inconnue. De même, vos élus ont démontré l'inadéquation de certaines localisations d'antennes (ex. : Angoulême...).

Dans ce contexte, nous notons un seul point positif : la réelle prise en considération, par la cheffe de projet récemment nommée, des besoins du personnel à reclasser, y compris en formation. Nous lui souhaitons bon courage !

C'est donc sans surprise que la délégation UNSA-Ferroviaire a voté CONTRE ce projet et a su en développer les raisons au directeur de l'Action sociale .

Retrouvez la déclaration lue en séance ICI



Dossier suivi par



Christine VASSEUR 06 13 44 59 28 /06 20 65 16 20 vasseur.c@unsa-ferroviaire.org



Évolution du système d'information mis à disposition des professionnels de santé exerçant en médecine du travail

Pour la Direction des Services médicaux (DSM), l'objectif de ce projet est de remplacer certaines applications devenues obsolètes en raison de l'évolution de la réglementation et de maîtriser les coûts en en limitant leur nombre.

Au départ, il a été envisagé d'acquérir un outil adapté aux 3 médecines qui permette de réunir toutes les applications existantes dans un seul logiciel. En définitive, il existera 2 logiciels différents et l'attribution des marchés sera réalisée en 2 temps. Pour la médecine de soins, le marché a été attribué à CEGEDIM en avril 2022. Pour la médecine du travail, le choix du prestataire est programmé pour le mois de juin 2022.

Le principe d'étanchéité entre les 3 médecines sera préservé.

En santé au travail, ce projet concerne 97 cabinets médicaux répartis sur 27 régions soit 150 000 salariés gérés : 680 personnels médicaux, 1 600 acteurs RH, 121 médecins du travail (dont 5 à 10 internes par an). Il sera déployé auprès des utilisateurs début 2023.

Les attendus de la direction vis-à-vis de l'outil :

- Intégrer l'ensemble des fonctionnalités existantes : gestion des rendez-vous (Santr@I), gestion et stockage des dossiers médicaux, gestion des actions en milieu du travail (AMT), rapports annuels et bilans sociaux, création de documents de fin de visite, suivi des visites médicales, production de requêtes intégrées, téléconsultation (Covalia).
- Permettre les rendez-vous par interface salariés, la création, le stockage et le partage des dossiers médicaux numérisés aux personnels médicaux et paramédicaux habilités, le traçage de la carrière et des expositions des salariés, la standardisation des rapports d'activité et des documents de fin de visite, des études statistiques intégrant thésaurus médicaux et référentiels internes SNCF.

En ce qui concerne la prise en mains de ce nouvel outil, la direction prévoit des maquettes de démonstration, une formation réalisée par l'éditeur et relayé par le groupe e. Santé et par des référents informatiques choisis parmi les acteurs de terrain.

Les personnels concernés sont nombreux et variés (salariés du service médical mais aussi les GU, le GMT, salariés des SA pour la prise de rdv, la téléconsultation, la création de leur dossier médical...).

Les élus UNSA-Ferroviaire insistent sur la nécessité de prévoir un temps important pour la formation des utilisateurs et de la personnaliser en fonction des salariés (réfractaires ou non à l'informatique).

En ce qui concerne l'emploi, la direction précise qu'il n'y aura pas de baisse de charge mais un transfert de charge vers les secrétaires. En effet, dans un premier temps, elles auront une double tâche : la numérisation des dossiers au fil de l'eau et la conservation du dossier papier. Les élus UNSA-Ferroviaire demandent si l'évaluation de la charge de travail a été réalisée. La direction n'apporte pas de réponse.

La numérisation du stock (totale, partielle ou pas du tout) sera étudiée par un groupe de travail qui sera constitué entre 01 et 04/2023. Elle sera réalisée dans le respect de la réglementation (personnel soumis au secret médical).

Actuellement il y a 54 secrétaires en médecine de soins. 23 resteront en région (1 par région), 15 iront en médecine du travail, 8 au GMT, et 7 en assistante santé au travail. Il y aura de nouvelles qualifications avec possibilité de passerelles. Un atelier sera mis en place en septembre 2022 pour étudier ces évolutions de poste.





Évolution du système d'information mis à disposition des professionnels de santé exerçant en médecine du travail

L'UNSA- Ferroviaire restera vigilante sur tous ces sujets mais aussi sur les questions suivantes :

- La signature électronique à mettre en place le + rapidement possible.
- Les problématiques de lenteur du réseau, de déconnexion, de matériel obsolète... La direction nous assure que les problèmes sont identifiés et que la DSI s'emploie à les résoudre. Toute demande de changement de matériel sera honorée! Nous y veillerons!
- La durée des phases tests et leur date (juillet-août) dans des sites pilotes font craindre des couacs à la rentrée!
- Les échéances lointaines de la dématérialisation des dossiers papier (groupe de travail de 01 à 04 2023) et de l'envoi des documents de fin de visite (prévue en 01/2025!!) Quelle gestion de la transition?
- L'intégration des courriers dans le dossier médical informatisé, des motivations administratives de la visite médicale (périodique, pré-visite, fin de carrière, embauche...) seront à prévoir, de même que la modification de la durée des visites

D'autres sujets restent en suspens tels que :

- La suppression de la sectorisation en cas de remplacement pour avoir accès à un dossier patient hors région (serait contraire à l'avis du conseil d'éthique!)
- Les modalités de collecte et de conservation du consentement du salarié et du partage du dossier médical...

Au cours des ateliers, les élus UNSA-Ferroviaire ont noté le dialogue constructif avec la direction. Cependant, il est nécessaire que celle-ci entende l'inquiétude du personnel au sujet de l'emploi et prenne en considération l'état des réseaux et du matériel informatique obsolète dans de nombreuses entités.

Les élus UNSA-Ferroviaire resteront attentifs tout au long du déploiement de ces logiciels et veilleront à leur optimisation.

Dossier suivi par



Danielle GALLAVARDIN 06 85 12 21 58 gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org





Nomination d'un médecin du travail aux cabinets médicaux de SAINTES et ANGOULÊME

Le Dr M., médecin du travail sur Saintes et Bordeaux, est absent depuis quelques mois. Le Dr G. M-F, médecin du travail à Angoulême, cessera ses fonctions le 1^{er} juillet 2022 et est absent depuis le mois de mars 2022 pour disposer de ses congés et jours de CET.

La candidature du Dr G.H. a été retenue par la direction des services médicaux (DSM). Il reprendra les mêmes effectifs que les Dr M. et G.M-F sur les cabinets médicaux de Saintes (699 agents, dont 17 relevant du périmètre du CSE SA) et Angoulême (260 agents, dont 3 relevant du périmètre du CSE SA) à partir du 18 mai 2022 à temps partiel (48 %).

La région Aquitaine Poitou-Charentes est depuis plusieurs mois sinistrée en termes d'effectifs médicaux et paramédicaux. La DSM a fait un point sur l'évolution des équipes à court terme :

- 5 médecins
- 1 embauche prévue au 28 juin à Bordeaux (Dr C.)
- 1 offre de poste pour Poitiers (776 agents)
- 1 candidature sur le poste de Pau/Bayonne en cours d'étude
- 16 Infirmiers en santé au travail

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont voté pour cette nomination. Le Dr G.H. aura un effectif total de 960 agents qui correspond aux exigences de l'agrément.

À ce jour, pour pallier le manque d'effectif infirmier, une infirmière expérimentée (polyvalente) se déplace sur les deux sites de Saintes et d'Angoulême. Il est prévu une embauche infirmière polyvalente qui se déplacera également sur plusieurs sites.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** sont vigilants quant aux recrutements et au cadre d'organisation mis en place.





Expérimentation d'une relation client optimisée sur le territoire Grand Est

Au regard des évolutions au niveau des activités ferroviaires et de l'arrivée de la concurrence, la DSM a mené une réflexion afin de mieux répondre aux attentes des clients et de ce fait a décidé de professionnaliser les professionnels de santé à la « relation client ». Un projet d'expérimentation est prévu sur la région Grand Est (Région qui regroupe les principales activités ferroviaires).

Le territoire Grand-Est compte les services médicaux principaux de REIMS, NANCY, METZ, STRASBOURG répartis sur les régions de Champagne Ardenne, Lorraine et Alsace. On recense 4 managers paramédicaux : 1 DPT et 1 ADPT en Lorraine, 1 DPT et 1 ADPT en Alsace – Champagne-Ardenne.

Les 4 managers paramédicaux et les deux médecins coordonnateurs territoriaux ont étudié une nouvelle répartition de leurs missions afin de valoriser et développer les offres des services médicaux tout en réfléchissant à introduire le concept de la relation client. Ainsi :

- 1 DPT assurera le management « opérationnel » avec l'appui d'un ADPT management.
- 1 DPT contribuera au management « fonctionnel » de la relation client avec l'appui d'un ADPT coordonnateur missions infirmières en prévention. Ces derniers n'assureront plus de management hiérarchique.

Les principales missions inhérentes au poste DPT et ADPT « relation client » sont :

DPT, en co-construction avec les médecins coordinateurs territoriaux :

Décliner au niveau territorial la relation client auprès des établissements des différentes SA. Des réunions clients (par exemple : réunions GU, comités clients) seront réalisées de manière à pouvoir rendre compte de l'activité et partager les enjeux et actions à mener sur les échéances à venir.

Construire les différents comités clients avec les établissements.

Construire l'animation, l'organisation et la représentativité du service médical de la région.

♦ADPT:

- Participer à la déclinaison et au suivi du plan de communication national, élaborer et mettre en œuvre un plan de communication territorial.
- Recueillir les besoins des clients et valoriser le catalogue des offres des services médicaux.
- Assurer le suivi des indicateurs de production et l'animation de la feuille de route Optim'Services Services Médicaux.
- Participer au déploiement de nouveaux services à destination des clients : offres pluridisciplinaires (ergonome, psychologue du travail, action sociale du travail...), guichet unique en médecine du travail, visites au LPA, infirmerie en technicentre...

Cette évolution est dimensionnante car il s'agit d'une modification de la politique de la DSM et d'une évolution des gestes métier. Si elle peut paraître intéressante du point de vue des potentielles opportunités d'évolution vers d'autres missions pour les personnels, les suites et l'avenir du périmètre notamment dans le cadre les évolutions de la direction d'Optim'Services vers un GIE questionnent. Demain, ces postes resteront-ils dans le périmètre des services médicaux ?

Les élus **UNSA-Ferroviaire** comprennent les enjeux de cette nouvelle orientation. Toutefois, ils redoutent les conséquences de ces évolutions dont, entre autres, l'amplitude inhérente aux déplacements des dirigeants sur une zone étendue.

De nombreuses questions restent encore en suspens :

- Le temps complet dévolu au poste de relation client est-il en adéquation avec le contenu de la mission ?
- Est-ce que cette organisation a vocation à être démultipliée sur l'ensemble d'Optim' ?
- Ce poste sera-t-il ouvert à des ressources extérieures ? Pour l'instant, la DSM affirme que le poste restera rattaché aux métiers des médicaux et que seul un recours à des ressources extérieures sera envisagé si besoin.





Mise en place d'une « TASK Force » en médecine du travail et en aptitude sécurité

♦ En aptitude sécurité, la DSM compte 13 médecins Équivalent Temps Plein et les visites médicales d'aptitude sécurité (VMAS) sont réalisées au sein de 8 centres ferroviaires (3 parisiens, 1 Lyon, 1 Marseille, 1 Toulouse, 1 Bordeaux et 1 Rennes).

La direction des services médicaux (DSM) souhaite mettre en place un système de « Task Force » qui aura pour objet de pallier des absences en médecine d'aptitude sécurité afin de ne pas dégrader ou pénaliser la planification des visites.

Sur demande du médecin principal de la ligne métier, les médecins d'aptitude sécurité volontaires pour faire partie de la « Task Force » pour effectuer des remplacements seront invités à faire acte de candidature.

La période maximale pour des vacations en renfort est d'une semaine par mois. Ces vacations pourront être réalisées en une seule fois ou de façon sécable (5 jours en discontinu).

Les plannings de rendez-vous des VMAS se feront à M-2 et le centre de planification (CPAS) détectera les besoins de renforts des CFAS. Le CPAS contactera les médecins référents des CFAS pour connaître les possibilités de renforts par les médecins d'aptitude sécurité volontaires.

Dès réception des réponses positives, les médecins d'aptitude sécurité « renforts » seront positionnés dans les plannings des CFAS à renforcer. En fin de mois, le CPAS comptabilisera les vacations.

Une indemnité mensuelle sera versée (100 € par vacation). Les frais d'hôtel, de restauration et de transport seront pris en charge, dans la limite du montant fixé par l'entreprise.

Les déplacements concernés seront ceux réalisés en dehors de la zone normale d'emploi du médecin volontaire. Sont concernés, les déplacements Paris vers Province, Province vers Paris, et Province vers Province. Ainsi, les déplacements dans Paris intramuros ne sont pas concernés par le système de compensation financière.

Une période test sera organisée sur une période de 6 mois pour en vérifier l'application et les éléments d'amélioration.

♦ En médecine du travail, le principe est le même qu'en aptitude sécurité mais les contours restent à définir.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** :

- S'interrogent sur la faisabilité de ce cadre d'organisation notamment pour que les médecins soient libérés au pied levé pour « faire des piges ».
- S'inquiètent des failles de ce process d'autant plus que la DSM a déjà montré des signes de faiblesse en externalisant des visites d'aptitude sécurité.

Vos contacts UNSA-Ferroviaire



Annabelle CRESPIN 06.67.46.93.94 crespin.a@unsa-ferroviaire.org



Marie-Cécile MARCHETTI 06 89 19 10 03 marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org



Agnès RIVOALLAN 06 16 74 03 23 rivoallan.a.unsa@gmail.com



Danielle GALLAVARDIN 06 85 12 21 58 gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org





UNSA-Ferroviaire - CSE SNCF SA

Une équipe à votre écoute!



Stéphanie LEGROS 06 29 42 46 33 legros.s@unsa-ferroviaire.org



Philippe MALLEGOL 06 42 44 32 11 mallegol.p@unsa-ferroviaire.org



Nadine BERTIN 06 27 36 43 41 nadine.bertin@sncf.fr



Paterne COPOL 07 85 39 51 56 copol.p@unsa-ferroviaire.org



Sarah VINCENT 06 63 49 17 12 vincent.s@unsa-ferroviaire.org



Stephan DELON 06 11 74 77 37 delon.s@unsa-ferroviaire.org



Annabelle CRESPIN
06.67.46.93.94
crespin.a@unsa-ferroviaire.org



Marie-Cécile MARCHETTI 06 89 19 10 03 marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org



Agnès RIVOALLAN 06 16 74 03 23 rivoallan.a.unsa@gmail.com



Danielle GALLAVARDIN
06 85 12 21 58
gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org



Christine VASSEUR
06 13 44 59 28 /06 20 65 16 20
vasseur.c@unsa-ferroviaire.org



Sylvie ROYER LAIGRE sylvie.royerlaigre@sncf.fr



Marie-Christine ROBERT marie-christine.robert@sncf.fr



Thierry DUBREUIL
06 12 24 78 76
dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org



Bruno DERUE 06 17 93 19 15 derue.b@unsa-ferroviaire.org



Franck LE COURTOIS
06 03 18 16 77
franck.le-courtois@sncf.fr



Jean-François BOUR bour.jf@unsa-ferroviaire.org



Frédéric PORCEL
06 74 67 00 59
porcel.f@unsa-ferroviaire.org



Didier CASU
06 46 00 34 06
casu.d@unsa-ferroviaire.org



Audrey GIROD 06 25 31 28 27 girod.a@unsa-ferroviaire.org



Christophe PALLIX
06 25 18 42 13
pallix.c@unsa-ferroviaire.org



Olivier MAINI 06 78 73 65 66 maini.o@unsa-ferroviaire.org



Sébastien MANAZ 06 15 16 04 55 sebastien.manaz@csesncf.com



Sophie PIERRE sophie.pierre@cprpsncf.fr



David TROUCHOT 06 12 18 93 06 trouchot.d@unsa-ferroviaire.org



Patrick SOMPROU 07 66 27 28 53 somprou.p@unsa-ferroviaire.org



Stéphane MAZERY mazerystephane@gmail.com



Philippe DUCLOY 06 60 58 37 64 philippe.ducloy@csesncf.com



Jean-Louis CHIVOT

Secrétaire

chivot.jl@unsa-ferroviaire.org







